



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Baccalaureat : Ile-de-France

Question écrite n° 182

Texte de la question

M Jean-Pierre Delalande appelle l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports sur le problème qui se pose, en ce qui concerne l'accès des élèves de la banlieue parisienne, aux lycées d'enseignement technique, préparant au baccalauréat F 12 (arts appliqués). A titre d'exemple, il lui indique que le département du Val-d'Oise ne dispose pas d'établissement scolaire préparant à ce baccalauréat et que les établissements situés à Paris intra-muros refusent de prendre des élèves domiciliés en banlieue parisienne. De ce fait, les élèves qui désirent préparer le baccalauréat F 12 et qui ne demeurent pas à Paris n'ont aucune possibilité de poursuivre leurs études dans la branche qu'ils ont choisie. Il paraît anormal que l'accès à ce bac technique soit réservé aux seuls élèves parisiens. C'est pourquoi il lui demande quel est son sentiment à ce sujet et quelles sont les dispositions qui peuvent être mises en place afin que les élèves concernés puissent être admis dans un établissement parisien, dès la prochaine rentrée scolaire de septembre 1988 ou que les postes nécessaires soient créés dans le département, permettant aux élèves de suivre ce cycle d'études.

Texte de la réponse

Reponse. - En vertu des procédures de déconcentration les autorités académiques arrêtent chaque année la structure pédagogique générale des établissements en tenant compte des orientations retenues au schéma prévisionnel des formations que chaque conseil régional a la responsabilité d'établir. Les modifications de l'organisation pédagogique (ouvertures, fermetures de sections) des lycées font l'objet dans le cadre de la préparation de la rentrée scolaire, et après consultation du conseil académique de l'éducation nationale de décisions rectorales. Il appartient ainsi aux services rectoraux de retenir les priorités et de prendre les mesures estimées nécessaires, compte tenu de la situation du dispositif de formation et de l'environnement économique, ainsi que des moyens en emplois et en crédits dont dispose chaque année l'académie concernée. Actuellement, dans la région parisienne, la préparation au baccalauréat technologique F 12 est offerte par au moins un lycée de chaque académie. Dans celle de Versailles, elle est implantée au lycée de Sevres et peut recevoir les élèves domiciliés dans le département du Val-d'Oise.

Données clés

Auteur : [M. Delalande Jean-Pierre](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 182

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : éducation nationale, jeunesse et sports

Ministère attributaire : éducation nationale, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 juillet 1988, page 2118